

Onzième étape du Plan de reprise à partir du 15 décembre 2020 (mise à jour du 14 décembre 2020)

Textes de référence sont à télécharger sur <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport>
 - le décret en date du 15 décembre 2020 présentant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire <https://www.legifrance.gouv.fr/lorf/ld/JORFTEXT00004265612>
 - la déclinaison des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (au 15 décembre 2020)
 - le justificatif de déplacement professionnel (valable également dans le cadre d'une activité de dirigeant bénévole)
 - le tableau de présentation des motifs de dérogation SPORT et justificatifs associés
 - le tableau de présentation des motifs de dérogation sport et justificatifs associés
 - la FAQ sur la reprise des activités sportives

Veillez à respecter systématiquement les arrêtés préfectoraux et municipaux en vigueur, et n'hésitez pas à solliciter votre Direction Régionale ou Départementale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale (liste disponible sur <http://drdjscs.gouv.fr/>)

Législation en vigueur

durée de sortie		sans limitation de durée entre 6h et 20h	sans limitation de durée entre 6h et 20h	sans limitation de durée entre 6h et 20h	sans limitation de durée entre 6h et 20h	sans limitation de durée entre 6h et 20h	sans limitation de durée entre 6h et 20h
lieu de sortie		sans limitation de distance		sans limitation de distance		sans limitation de distance	
Nombre		Groupe de 6 pratiquants maximum (encadrants compris) sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades...)		Groupe de 6 pratiquants maximum sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades...)		Groupe de 6 pratiquants maximum sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades...)	
Documents à avoir sur soi obligatoirement		RandoPass ou licence pour les adhérents en cas d'accident		licence		licence	
Généralités		Port du masque		Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.		Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.	
		Distanctation physique		A adapter à la vitesse de progression : - 2 mètres au minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h		A adapter à la vitesse de progression : - 2 mètres au minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h	
Gestes barrières		A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)		A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)		A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)	
Utilisation gel hydroalcoolique		Obligatoire		Obligatoire		Obligatoire	
Si fièvre ou autres symptômes du Covid-19		Restez chez soi		Restez chez soi. Prévenir immédiatement l'animateur si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.		Restez chez soi. Prévenir immédiatement le Président du club si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.	
Kit sanitaire Covid-19 personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle		Préconisé		Préconisé		Obligatoire	
Matériels liés à la pratique de l'activité		Utiliser son matériel personnel		Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. Echange de matériel entre participants non autorisé.		Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. Limiter au maximum le prêt de matériel (en cas de prêt, mettre en œuvre une désinfection avec du gel hydroalcoolique, désinfectant ou savon).	
Vestiaires		Autorisés sauf dans les zones où ils sont fermés. Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire		Autorisés sauf dans les zones où ils sont fermés. Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire		Autorisés sauf dans les zones où ils sont fermés. Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	
Locaux		Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire		Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire		Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	

Inscription aux sorties

Animation

Conseils pédagogiques

Encadrement

Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination

Individuel/par foyer	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	
Transports		En commun		Co voiturage et mini-bus		Lieu de pratique	
Convivialité		Partage de repas, pot, festivités...		Discussions en présentiel		Manifestations grand public et compétitions	
Séjours et voyages		Autorisés		Interdit		Interdit	
Formation		en distanciel uniquement		en distanciel uniquement		en distanciel uniquement	
Séance de travail, réunions, organisations...		Privilegier la visio ou audioconférence pour réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club		Privilegier la visio ou audioconférence pour réunions de bailleurs ou zone		Privilegier la visio ou audioconférence pour réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club	
Accident		Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence		Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence		Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence	

Vos contacts privilégiés

Local	votre comité départemental	votre comité départemental	votre comité départemental	votre comité départemental	votre comité départemental	votre comité départemental
National	info@ffrandonnee.fr	association@ffrandonnee.fr	association@ffrandonnee.fr	Votre commission départementale sentiers itinéraires	association@ffrandonnee.fr	marcheaquatique@ffrandonnee.fr